COMMUNE DE LA LIVINIERE

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2026

Présents : CHIAISSO Pascal, CABROL Claudine, MILLIES Rémy, GAULTIER Hélène, GAUTRAND Bernard, MORAN Mary Teresa, COLIN Éric, FALLETTA Audrey, WEBER Dominique, CABANEL Philippe, AMIGUES Patrick, DESSANDIER Laure.

Absents excusés : VANLANCKER Ambroise, ANCIAUX Dominique, DELANY Stéphanie.

Pouvoirs : VANLANCKER Ambroise donne pouvoir à MILLIES Rémy
ANCIAUX Dominique donne pouvoir à CABROL Claudine
DELANY Stéphanie donne pouvoir à GAUTRAND Bernard

Secrétaire de séance : CABROL Claudine

Ouverture de séance à 20H00

Ordre du jour :

1- Approbation du Procès-Verbal du 9 Avril 2026.
2- Vote du référent déontologue
3- Vote des représentants à Hérault Energies
4- Approbation du Compte Financier Unique du budget Lotissement
5- Affectation des résultats du budget Lotissement
6- Vote des subventions aux associations
7- Vote du budget principal
8- Vote de la fongibilité de crédits
9- Autorisation acheminement école-cantine

Questions et informations diverses.

Monsieur Le Maire, annonce que le point N°9 doit être retiré de l'ordre du jour, et qu'il sera pris un arrêté du maire.

1- Approbation du Procès-Verbal du 09 Avril 2026.

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenu le 9 avril 2026 a été établi par la secrétaire de séance désignée, à savoir Madame Claudine Cabrol.

Nombre de vote	Pour	Contre	Abstention
15	15		

2- Vote du référent déontologue

Pour permettre aux élus de consulter le référent déontologue du Collège des Référents Déontologues mis en place par le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux, Monsieur le maire propose l'adhésion au service commun.

Nombre de vote	Pour	Contre	Abstention
15	15		

3- Vote des représentants à Hérault Energies

Après propositions et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner Mr CHIAISSO Pascal titulaire et Mr ANCIAUX Dominique suppléant pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de l'Agence Départementale Hérault Energies.

Nombre de vote	Pour	Contre	Abstention
15	15		

4- Approbation du Compte Financier Unique du Budget Lotissement

Le Compte Financier Unique du budget Lotissement présente la situation de la commune pour l'année 2025, conforme aux écritures du comptable public.
Après présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à approuver le Compte Financier Unique du budget Lotissement, de l'année 2025.

Nombre de vote	Pour	Contre	Abstention
15	15		

5- Affectation des résultats du budget Lotissement

Après lecture des résultats comptables de l'année 2025

<u>En section de fonctionnement</u>

En recettes 16 007.55

<u>En section d'investissement</u>

En recettes 128 944.69

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est invité à les approuver sur l'exercice 2026.

Nombre de vote	Pour	Contre	Abstention
15	15		

6- Vote des subventions aux associations

Après l'étude des demandes de subventions annuelles aux associations pour cette année 2026, le conseil municipal décide le versement :

DETAILS	Versements 2026
Amicale des donneurs de sang	350.00
AS Olonzac rugby	200.00
Ass Jeunes Livinièrois	3 000.00
Ass Sports et Loisirs	300.00
Diane de chasse	250.00
Syndicat des chasseurs	350.00
Union Sportive du Minervois	400.00
FNATH	50.00
Pêcheurs Quarantais	50.00
OCCE 34 Ecole de La Livinière	300.00
Centre de secours d'Olonzac	100.00
Caisse école	630.00
Ass parents d'élèves collège Olonzac	200.00
ASS la boule livinieroise	600.00
Florir	250.00
Souvenir Français	50.00
Ass les Diables Bleus du Minervois	200.00
Ass les chats p' belles	300.00
As 3 petites notes et 1 coup de pinceau	200.00
Ass MSL Basket	200.00
Poyanty	150.00
Foyer rural	2 000.00
TOTAL	10 130.00

Nombre de vote	Pour	Contre	Abstention
15	15		

7- Vote du budget principal

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, et après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget principal pour l'exercice 2026 (seuls peuvent voter les conseillers présents).

Fonctionnement Dépenses 1 024 477.45€ Fonctionnement Recettes 1 024 477.45€

Investissement Dépenses 550 979.85€ Investissement Recettes 550 979.85€

Nombre de vote	Pour	Contre	Abstention
12	12		

8- Vote de la fongibilité des crédits

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, et après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Nombre de vote	Pour	Contre	Abstention
15	15		

Informations et questions diverses :

- Un contrat a été signé avec l'APAVE pour le contrôle de l'installation de gaz à la salle polyvalente.
- Des devis ont été demandés à diverses entreprises pour la réalisation d'un SAS, dans le couloir de la mairie.
  - ✓ Devis menuiserie
  - ✓ Devis électricité
  - ✓ Devis pour la création de la porte reliant la salle de classe et la salle des enseignantes.
- Des explications sont fournies au sujet de la fuite d'eau dans le couloir de la mairie. Du mois de novembre 2025 au mois de mars 2026, environ 1080 m3 ont été perdus.
- Un devis a été demandé pour revoir l'éclairage de la salle polyvalente.
- Afin d'isoler les armoires électriques dans la salle polyvalente, des devis ont été demandés :
  - ✓ Devis de placoplâtre
  - ✓ Devis d'électricité
- La question de la présence de la porte à l'arrière du bâtiment de la médiathèque a été posée.
  Afin de sécuriser l'accès vers la sortie.
  Un devis de placoplâtre et un devis d'électricité ont été demandés.
- Les pompes des fontaines du village ont été déposées afin de les faire vérifier pour une éventuelle remise en état et remise en fonctionnement.
- Un point a été fait sur le dossier du parc de Notre Dame.
  - ✓ Nous avons demandé 3 devis à 3 architectes du patrimoine pour l'étude du diagnostic général et de propositions d'aménagement du parc, avec la mission d'accompagnement du chantier.
  - ✓ Nous avons obtenu 2 réponses
  - ✓ Nous avons eu la réponse que les travaux de bucheronnage pouvaient commencer.
  - ✓ Nous débuterons le chantier par l'abattage des arbres situés en bord de route.
- Des devis ont été demandés pour le remplacement des cheneaux et gouttières en zinc de la basilique Notre Dame.
  Monsieur le maire souligne l'état particulièrement inquiétant des toitures en tuiles.
- Des demandes de devis ont été déposées pour la remise en état de la toiture de l'église Saint Etienne ; des tuiles et ardoises ont été arrachées par le vent.
- Au cours de la visite à la sous-préfecture de Béziers, Monsieur le Maire et son adjoint, Monsieur Rémy Milliès, ont pris connaissance de l'exposé par chaque corporation de leurs missions et de leur accompagnement.
  - ✓ Le service Départemental d'Incendie et de Secours
  - ✓ La gendarmerie
  - ✓ La Direction Départementale des Territoires et de la Mer
  - ✓ La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
  - ✓ La Direction Régionales des Affaires Culturelles
  - ✓ La Direction Générale des Finances Publiques
  - ✓ L'Agence Régionale de Santé
  - ✓ L'Association des Maires de l'Hérault

  En présence des élus des 152 communes, dont 54 nouveaux maires.
  - ✓ Rencontre avec Monsieur Deroin, Chef de Bureau des Collectivités et Actions Territoriales.
  - ✓ Rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur Luc Bereilh qui s'est souvenu de notre dossier du parc
  - ✓ Rencontre avec Madame la Trésorière Principale des finances publiques de notre secteur.
- Lors de la visite au Syndicat Intercommunal SIAE, divers points ont été évoqués avec Monsieur Ludovic Malric.
- Monsieur Rémy Millès fait le point sur la programmation culturelle de la Communauté des Communes.
- La commission 4 Urbanisme – Environnement – Propreté du village – Développement économique
  S'est réunie le 16 avril pour définir le programme du fleurissement du village.
- La date du concert de musique classique en la basilique de Notre Dame a été arrêtée au vendredi 10 juillet 2026, à 18 heures, avec Madame Cocquebert Pauline.

- La commune se porte candidate pour organiser, avec l'Amicale Cesse et Brian, la soirée autour du feu de la Saint Jean, le mardi 23 juin, au stade municipal.
- Monsieur le Maire donne lecture de courriers reçus en mairie.
  Des explications diverses et contradictoires ont été données.
- Monsieur Philippe Cabanel a donné lecture d'un courrier explicatif concernant la requête de Madame Bénazet Simone, concernant des problèmes de voisinage avec l'immeuble appartenant à l'indivision GRES.
  Monsieur Cabanel qui demande la publication de ce courrier. Celui-ci sera joint en annexe au procès-verbal. Une demande a été faite auprès des services, pour connaitre les modalités de publication.
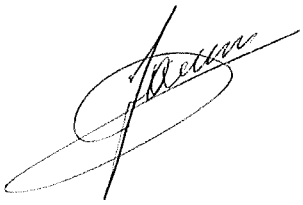
La séance est levée à 22H50